



L'ordonnance de non conciliation

Par **isabelle02**, le **22/11/2009** à **16:10**

Bonjour,

Je viens de recevoir mon ONC, j'ai une voiture qui a été attribuée à mon ex or celle-ci est à mon nom que dois-je faire? Aussi j'ai un autre véhicule qui m'a été attribuée mais celle-ci est au nom de Mr et Mme?

J'ai des comptes épargnes je souhaiterais savoir si lors de la liquidation des biens je devrai partager les fonds qui me sont propres?

Je dois verser un loyer à mon ex au vu que nous sommes propriétaires, le loyer n'étant pas déterminé je ne sais quoi faire car je ne travaille pas. Si je décidais de lui racheter sa part que dois-je faire afin d'éviter de lui payer plus de loyer est-ce possible quand? comment?

Mon ex a contracté des crédits revolving et selon l'ONC il les a à sa charge dois-je comprendre qu'il les paiera ou devrais-je payer la moitié lors de la liquidation car il les utilise encore chez elle.

Mon ex fréquentait sa collègue de travail depuis le mois d'avril, il découchait et emmener les enfants avec lui tous les WE et jours fériés tandis que moi j'étais hospitalisée, il ne m'a pas permis de voir mes enfants et lorsque je rentrais à la maison durant mes permissions, il les emmener chez elle, et au mois de mai suite à une altercation que j'ai eu avec mon fils il est parti vivre chez elle avec mon fils jusqu'à ce jour, puis-je demander un divorce pour faute avec ces éléments? que me conseillez-vous?

Vous remerciant de vos réponses